

ET POUR
FAIRE UNE
DEMANDE ?

ADRESSEZ-VOUS
AU SERVICE SOCIAL
DÉPARTEMENTAL
LE PLUS PROCHE DE
CHEZ VOUS

ALES

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

LES VOLUBILIS
5 Rue du Bougès
30 100 ALES
Tél : 04 66 25 42 87

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

ALÉSIA
24 Boulevard Gambetta
30 104 ALES
Tél : 04 66 54 66 54

BAGNOLS-SUR-CEZE

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

2 Place Salvador Allende
BAGNOLS-SUR-CEZE
Tél : 04 66 33 30 00

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

11 Place de la Mairie
30 150 ROQUEMAURE
Tél : 04 66 82 64 30

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

165 Rue de Pierrelatte
30 130 PONT-SAINT-ESPRIT
Tél : 04 66 39 12 15

BEAUCAIRE

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Chemin Saint-Joseph
BP-115 30 302 BEAUCAIRE
Tél : 04 66 59 73 00

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

11 Rue du Vis de Saint-Gilles
30 800 SAINT-GILLES
Tél : 04 66 58 34 60

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

8 Rue de Clarensargues
30 320 MARGUERITES
Tél : 04 66 02 80 33

BESSEGES

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Rue Paul Vermale
30 160 BESSEGES
Tél : 04 66 25 00 24

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Boulevard du Nord
30 500 SAINT-AMBROIX
Tél : 04 66 24 01 07

NIMES CENTRE

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

5 Rue de la Pitié
30 000 NIMES
Tél : 04 66 36 95 00

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

143 Route de Beaucaire
30 044 NIMES CEDEX
Tél : 04 66 38 00 54

NIMES SUD EST

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

20 Rue Sauveplane
30 000 NIMES
Tél : 04 66 05 42 60

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Ville Active
442, Av. Jean Prouvé
30 044 NIMES CEDEX 9
Tél : 04 66 76 81 00

NIMES OUEST

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Résidence Hemingway
4 Rue Diderot
30 190 SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES
Tél : 04 66 02 13 60

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Espace Diderot
663 rue Neper
30 044 NIMES Cedex 9
Tél : 04 66 76 75 20

SAINT-CHRISTOL-ALES

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

111 Avenue Jean Moulin
30 380 SAINT-CHRISTOL-LES-ALES
Tél : 04 66 56 49 50

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

2 Rue de la République
30 110 LA GRAND COMBE
Tél : 04 66 34 60 60

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

1090 Avenue des Rosiers
30 340 SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS
Tél : 04 66 86 16 52

SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT

CENTRE MÉDICO SOCIAL

3 Rue Pasteur
30 170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT
Tél : 04 66 77 20 15

CENTRE MÉDICO SOCIAL

34 Avenue Rollin
30 140 ANDUZE
Tél : 04 66 61 70 20

CENTRE MÉDICO SOCIAL

3 Parc des Châtaigniers
30 120 LE VIGAN
Tél : 04 67 81 86 60

UZES

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Bât d'Alzon
Place des Cordeliers
30 703 UZES
Tél : 04 66 03 48 00

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

18A avenue des Cévennes
VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON
Tél : 04 90 33 61 05

VAUVERT

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

320 Boulevard Intérieur Sud
30 220 AIGUES-MORTES
Tél : 04 66 53 74 41

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

4B avenue Raoul Gausson
30 250 SOMMIERES
Tél : 04 66 71 71 25

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

31 Route de Sauve
30 260 QUISSAC
Tél : 04 66 76 52 70

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

259 Avenue Maurice Privat
30 600 VAUVERT
Tél : 04 66 35 77 80



Agence
Départementale
de l'Habitat
et du Logement



Fonds
Solidarité
Logement

* PAGO-partners - 11234 - 07/2026 - Crédits photos et illustrations : AdobeStock - iStock - imprimé sur papier FSC



Agence
Départementale
de l'Habitat
et du Logement

11 Place du 8 Mai 1945
30 000 NIMES
04 66 27 70 00
adh1@adhlgard.fr
<https://adhlgard.fr/>



Fonds Solidarité Logement

Le FSL est instruit par l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement et versé par le Conseil départemental. Il est financé par l'Etat, le Conseil départemental et par les partenaires concernés de manière volontaire (bailleurs sociaux, communes et fournisseurs d'énergies).

IL permet d'attribuer aux ménages des aides financières dans le cadre de :

- > L'accès au logement
- > Le maintien dans le logement
- > Les économies d'énergie

L'ensemble des aides du FSL sont soumises aux conditions de ressources détaillées dans le règlement intérieur du FSL sur le site :

www.gard.fr
<https://adh1.gard.fr/>

Elles peuvent être attribuées sous forme de secours ou de prêt. Avant de solliciter le FSL, d'autres dispositifs sont consultables sur des sites d'autres professionnels. Ils peuvent vous aider en fonction de votre situation :

Action logement : www.actionlogement.fr
> réservé aux salariés et demandeurs d'emploi

Adil : <https://www.adil30.org>
> conseil juridique

Caf : www.caf.fr
> pour l'ouverture de vos droits

FSL ACCÈS

Il peut vous aider à financer les frais d'accès sous certaines conditions.

Le logement doit répondre aux critères de décence et disposer d'une étiquette énergétique ne dépassant pas la lettre E.

Le FSL peut vous permettre de financer :

- Le dépôt de garantie
- Le 1^{er} mois de loyer dans le cadre d'un premier logement
- Les frais d'agence
- Les frais de déménagement par un organisme agréé dans la limite de 300 euros

FSL CHARGES

Il intervient dans le cadre du soutien au pouvoir d'achat et doit vous permettre de vivre décemment dans votre logement en permettant le maintien de la fourniture d'électricité et d'eau.

Ces interventions concernent l'achat de combustibles (bouteilles de gaz, fuel, bois), les factures d'électricité, de gaz et d'eau. Ce dispositif vise aussi à soutenir l'accès aux moyens de télécommunication. (Ne concernent que les abonnées à l'opérateur ORANGE).



FSL MAINTIEN EAU ET ENERGIE

C'est une aide financière supplémentaire unique qui permet de prendre en charge une dette d'énergie ou d'eau comprise entre 600 et 1 500 euros pour laquelle vous avez négocié un plan d'apurement.

Il est possible de solliciter l'aide pour la mise en place d'une mensualisation. Elle est versée au 3^{ème} mois du respect de cet engagement. Elle s'inscrit dans la lutte contre la précarité énergétique.

Vous pouvez également bénéficier du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME). Il s'agit d'un diagnostic gratuit à votre domicile par un conseiller énergie dans l'objectif de vous conseiller dans la maîtrise de vos consommations d'énergie et d'eau et de repérer ce qui occasionne les factures élevées.

Pensez également au chèque énergie :
<https://chequeenergie.gouv.fr/>



FSL MAINTIEN

Il peut vous permettre de faire face en fonction de votre situation à :

- Un incident de paiement du loyer
- Une dette locative
- Un impayé de charges locatives
- Une dette d'assurance habitation